

Liberté Égalité Fraternité

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°R32-2020-153 bis

Publié le 25 mai 2020

## **SOMMAIRE**

## SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES – PRÉFECTURE DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Arrêté préfectoral portant délégation de signature à Monsieur Laurent BUCHAILLAT, secrétaire général pour les affaires régionales des Hauts-de-France pour signer les actes relevant du rôle de responsable d'unité opérationnelle émis dans le cadre du périmètre d'exécution budgétaire du programme 357 « Fonds de solidarité pour les entreprises à la suite de la crise sanitaire »



#### PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Préfecture de région Hauts-de-France Secrétariat général pour les affaires régionales

Plateforme régionale d'appui juridique

Arrêté préfectoral portant délégation de signature à Monsieur Laurent BUCHAILLAT, secrétaire général pour les affaires régionales des Hauts-de-France pour signer les actes relevant du rôle de responsable d'unité opérationnelle émis dans le cadre du périmètre d'exécution budgétaire du programme 357 « Fonds de solidarité pour les entreprises à la suite de la crise sanitaire » .

Le préfet de la région Hauts-de-France Préfet du Nord Officier de la Légion d'honneur Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu l'ordonnance n° 2020-317 du 25 mars 2020 portant création d'un fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2009-587 du 25 mai 2009 relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012, portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2020-371 du 30 mars 2020 relatif au fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE en qualité de préfet de la région Nord - Pas-de-Calais Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe);

Vu l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur en date du 6 juin 2019 portant nomination de Monsieur Julien LABIT en qualité d'adjoint à la secrétaire générale pour les affaires régionales des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur en date du 23 septembre 2019 portant nomination de Monsieur Emmanuel GILBERT en qualité d'adjoint à la secrétaire générale pour les affaires régionales des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 6 avril 2020 du Premier ministre et du ministre de l'intérieur portant nomination de Monsieur Laurent BUCHAILLAT en qualité de secrétaire général pour les affaires régionales des Hauts-de-France auprès du préfet de la région des Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord, à compter du 20 avril 2020 ;

Vu la décision du 9 avril 2020 de désignation des responsables de budgets opérationnels de programme et d'unités opérationnelles du programme 357 « Fonds de solidarité pour les entreprises à la suite de la crise sanitaire »

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales des Hauts-de-France,

#### ARRÊTE

<u>Article 1er</u> – Délégation est donnée à Monsieur Laurent BUCHAILLAT, secrétaire général pour les affaires régionales des Hauts-de-France, pour signer, au nom du préfet de la région des Hauts-de-France, l'ensemble des actes relevant du rôle de responsable d'unité opérationnelle (notamment les ordres de payer périodiques) émis dans le cadre du périmètre d'exécution budgétaire du programme 357 « Fonds de solidarité pour les entreprises à la suite de la crise sanitaire » .

<u>Article 2</u> - En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent BUCHAILLAT, Monsieur Emmanuel GILBERT, adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales chargé du pôle de la modernisation de l'action publique, directement placé sous l'autorité de Monsieur Laurent BUCHAILLAT, secrétaire général pour les affaires régionales des Hauts-de-France, assumera la délégation de signature prévue à l'article premier du présent arrêté au nom du préfet de la région des Hauts-de-France.

Article 3 - En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Monsieur Laurent BUCHAILLAT et de Monsieur Emmanuel GILBERT, Monsieur Julien LABIT, adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales chargé du pôle des politiques publiques, assumera la délégation de signature prévue à l'article premier du présent arrêté au nom du préfet de la région des Hauts-de-France,

<u>Article 4</u> - Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait a Lille, le

2 1 MAI 2020

Michel LALANDE